

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

28 Octobre 2011

Convocation du 19 octobre 2011
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. VALLÉE, Maire.

Présents : M. VALLÉE, Maire, L. BOURCIER, J-P MESNARD, M. RICHARD Adjoints, S. BOUCHER, J-L BOURGET, M. CERISIER, A. COLLINEAU, M. COUTEAU, J-P JORET, A. TOURNADE, Conseillers Municipaux.

Absents/excusés : S. CASSIN, T. DUPONT, V. MICHEL.

Pouvoir : S. CASSIN à M. VALLÉE.

Rapporteur de séance : M. RICHARD.

Observation sur le procès-verbal précédent : Rectificatif sur le point de l'aménagement de la rue Principale, plus précisément à la cale du port Mathieu, Thierry Dupont a évoqué la possibilité de réserver un espace arboré et non « pelouse », comme indiqué dans le compte-rendu.

Le Conseil Municipal adopte le procès verbal de la séance du 21 septembre 2011.

Assurance

Lionel Bourcier présente au conseil les propositions des trois groupes d'Assurance sur quatre qui ont répondu à la consultation : AXA, GROUPAMA et MMA.

Après une comparaison, à contrat égal, des différentes garanties, compte tenu de la réactivité des réponses, de la clarté, de la qualité des prestations et du tarif proposé, la commission des finances propose de retenir GROUPAMA avec l'auto mission sans franchise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir GROUPAMA et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats d'assurance qui prendront effet à la date du 1^{er} janvier 2012.

Tarifs 2012 et 2013

Lionel Bourcier, adjoint, présente au Conseil Municipal les tarifs 2012, proposés par la commission des finances, et, également les tarifs 2013 pour les manifestations. La commission suggère d'appliquer un tarif hiver du 1^{er} novembre au 31 mars et un tarif été du 1^{er} avril au 31 octobre pour les locations de la salle Pierre Etourneau.

Le CM, après en avoir délibéré, accepte les nouveaux tarifs 2012 et 2013 pour les manifestations, comme suit :

TARIFS	2011	2012
Assainissement		
Redevance forfait	40.00	40.00
Montant/m3 d'eau consommé	0.78	0.78
Redevance puits	Forfait + 30 m ³ /person	Forfait + 30 m ³ /person
Concession Cimetière		
15 ans	175.00	178.00
30 ans	300.00	306.00
Mini caveau 2 places (fourniture et pose comprises)		
15 ans	175.00 + 30.00	178.00 + 30.00
30 ans	300.00 + 30.00	306.00 + 30.00

Mini caveau 4 places (fourniture et pose comprises)		
15 ans	175.00 + 30+ 30	178.00 + 30+ 30
30 ans	300.00 + 30 + 30	306.00 + 30 + 30
Vacations funéraires	25.00	26.00
Occupation Domaine Public		
Pascual		30.00
Grégoire	21.00	21.00
Hachet	21.00	21.00
Carolini	57.00	57.00
Croissant	21.00	21.00
Camping		
Campeur	1.36	1.36
Automobile	0.97	0.97
Camping-car	3.26	3.26
Camionnette	2.55	2.55
Véhicule 2 roues + 125 cm3	0.77	0.77
Emplacement camping	0.97	0.97
Emplacement base nautique	1.22	1.22
Garage mort	2.55	2.55
Electricité	3.55	3.55
Taxe essieu supplémentaire	45.00	45.00
Demi-tarif pour enfant – 7 ans	0.68	0.68
Participation Raccordement Égout	2 000.00	2 000.00
Extension Entreprise particip° au m²		15.00
Indemnité Percepteur	90 %	90 %

Manifestations	2012		2013	
	Commune	H. Commune	Commune	H. Commune
Concours de belote ou vin d'honneur	80.00	160.00	80.00	160.00
Réunion+repas-Tarif été(01/04au31/10)	150.00	300.00	150.00	300.00
Réunion+repas-Tarif hiver(01/11au31/03)	160.00	310.00	160.00	310.00
Réunion	40.00	80.00	40.00	80.00
Remerciements (décès) cimetièrre Fresne	30.00		30.00	
Manifestation à but lucratif 8 à 18 h	180.00	270.00	180.00	270.00
Caution	350.00	500.00	350.00	500.00
Sono				
Location micro de la salle	30.00	50.00	30.00	50.00
Caution	300.00	300.00	300.00	300.00

Ligne de Trésorerie

Lionel Bourcier, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que l'ouverture de crédit de trésorerie n° 440242469, contractée avec le Crédit Agricole le 1^{er} décembre 2006, arrive à échéance le 1^{er} décembre 2011 et qu'il convient ou non de la renouveler. Considérant que les besoins en Trésorerie ne sont pas actuellement nécessaires, les travaux de la rue Principale s'étant auto financés, que le projet de construction de l'école est prévu pour le 2^{ème} semestre 2012 et que les conditions proposées s'établissent à l'Euribor un mois moyenné de l'ordre 1,35 % + 1,50 de marge avec une commission d'engagement à l'ouverture de 0,50 % du montant sollicité, M. Bourcier suggère d'attendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas renouveler le crédit de Trésorerie.

Ravalement de façades

Maurice Richard, adjoint en charge des bâtiments, parle du ravalement de façades de Mairie en cours par l'entreprise BSR, l'enduit se fera au printemps de 2012. Des suppléments de travaux sont nécessaires pour cause de pierres de mauvaise qualité, soit 900 € HT. Des devis complémentaires de restauration de mur et de jambages de portes sont en cours. Auparavant, un courrier sera envoyé au

Conseil Général de Loire-Atlantique pour demander la possibilité de réajuster la subvention, vu le dépassement du montant de l'opération de 5080,05 € HT.

Travaux d'Aménagement de la Rue Principale

La pose des pavés se termine, le marquage au sol des parkings et le bicouche de la place des Allains et de l'église restent à faire. Une explication détaillée sera faite dans le bulletin municipal de fin d'année.

Monsieur le Maire fait part au conseil de plus-value et de moins-value de la société C.T.C., non inclus dans le Marché initial, s'élevant à 28 173,39 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1 d'un montant de 28 173,39 € HT.

Cautionnement de prêt de la Résidence des Moncellières

Lionel Bourcier, adjoint en charge des finances, fait part de la demande de l'association des Moncellières afin que la commune se porte caution à hauteur de 50 % de l'emprunt contracté pour le projet de plateforme Alzheimer d'un montant total de 870 000 €, soit 435 000 €.

Après avis pris auprès de la Trésorerie d'Ancenis et du Centre de Gestion de la Fonction Publique, il convient de noter aujourd'hui, malgré le faible endettement de la commune, qui, après ce cautionnement à hauteur de 50 %, le niveau d'endettement serait au maximal, ce qui bloquerait la commune dans de nouveaux emprunts pour les prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se porter caution à hauteur de 200 000 €.

Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas utiliser son droit de préemption sur la vente des parcelles appartenant à :

- M. et Mme Petit Dominique, cadastrée B n° 927 située « Le Clos de la Bastille et dont les acheteurs sont M. Rimbart et Mlle Babin.
- Consorts Fleuret, cadastrée B n° 327 située 73 avenue de la Riottière et dont les acheteurs sont M. et Mme Martin Xavier.

Vente terrain à M. Péralta

Suite à la vente de terrain du domaine public à Monsieur Péralta Jean, une modification du plan cadastral avec l'attribution de nouveau numéro et calcul des contenances a été transmis à la commune par le géomètre M. Christiaens. La parcelle concernée est cadastrée section B n° 937 a (906 m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette transaction au prix de 2 € le m² auprès du cabinet notarial, Muriel Antier, pour un montant d'ensemble de 1 812 €.

Modification Statuts du Sydéla

M. le Maire informe que la délibération prise lors du conseil de juillet dernier concernant la modification des statuts du Sydéla, a été prise trop précocement, avant la délibération de la Communauté de Communes, aussi, il est souhaitable de prendre une nouvelle délibération à ce jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-17 et L5211-18 et L. 5211-20,

Vu la délibération n°2011-07 du comité du SYDELA en date du 25 mai 2011 adoptant les nouveaux statuts,

Les statuts qui régissent actuellement l'organisation et le fonctionnement du SYDELA II sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2008. Il apparaît aujourd'hui souhaitable de les faire évoluer sur les points suivants :

1 – Maintenance en éclairage public

Le SYDELA propose d'élargir ses compétences en permettant aux collectivités qui le souhaitent de déléguer la maintenance.

Chaque collectivité pourra décider par délibération de retenir l'une ou l'autre des options suivantes :

Option 1 – les investissements,

Option 2 - les investissements et la maintenance.

2 - Installations de communication électronique (habilitation à intervenir)

Le SYDELA propose d'inscrire dans ses statuts la possibilité d'intervenir en matière d'installation de communication électronique.

Il est important de noter qu'il s'agit d'une habilitation législative prévue par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales. En conséquence, les collectivités adhérentes n'auront pas de compétence à transférer et ne seront pas dessaisies.

3 – Schéma organisationnel

Le SYDELA propose de modifier le schéma actuel afin de clarifier le rôle respectif des communes et des communautés de communes, selon le dispositif suivant :

Adhésion de l'ensemble des communes pour l'électricité (compétence obligatoire)

Adhésion des communes qui le souhaitent pour le gaz (compétence optionnelle)

Adhésion des collectivités qui le souhaitent pour l'éclairage public (compétence optionnelle) :

Les communes en ce qui concerne le domaine communal,

Les communautés de communes en ce qui concerne le domaine communautaire.

En conséquence, les statuts de la communauté de communes vont être modifiés afin que la commune puisse adhérer directement au SYDELA.

4 – Règles de représentation des collectivités adhérentes au comité syndical

Le SYDELA propose de constituer un collège électoral sur le territoire de chaque communauté de communes. Celui-ci sera composé de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants par commune et autant pour la communauté de communes si celle-ci choisit d'adhérer.

Chaque collège électoral désignera un délégué titulaire et un délégué suppléant au SYDELA, deux si la population de l'ensemble de ses communes dépasse les 50 000 habitants.

5 – Missions de coordonnateur de groupements de commandes

Le SYDELA propose d'inscrire dans ses statuts la possibilité d'intervenir en tant que coordonnateur de groupements de commandes, pour toute catégorie d'achats ou de commandes publiques le concernant en tant que donneur d'ordre ou maître d'ouvrage, ainsi que les adhérents.

Il est à noter que la signature d'une convention entre le SYDELA et les collectivités intéressées sera nécessaire préalablement à la mise en place d'un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De modifier les statuts de la communauté de communes afin de lui retirer les compétences liées à l'énergie qui lui avaient été confiées :

Distribution publique d'énergie électrique,

Investissements en éclairage public,

Distribution publique de gaz.

D'approuver le projet de nouveaux statuts du SYDELA joint en annexe, dont la date d'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2012, et d'adhérer à ce syndicat mixte.

Par ailleurs, il est rappelé au conseil municipal que la commune a confié au SYDELA, via la communauté de communes les compétences optionnelles « investissements en éclairage public » et « distribution publique de gaz ». En ce qui concerne cette première compétence, le syndicat départemental exerce donc la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux neufs et de rénovation réalisés sur le territoire communal.

Compte-tenu de l'évolution statutaire proposée, le conseil municipal est invité à confirmer que ces compétences sont exercées directement par le SYDELA pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De confirmer qu'à cette date les compétences optionnelles relatives à la distribution publique de gaz et aux investissements en éclairage public continueront à être exercées par le syndicat départemental pour le compte de la commune.

Il est à noter que si la commune souhaite déléguer la compétence relative à la maintenance des installations d'éclairage public, elle sera amenée à délibérer dans un deuxième temps.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYDELA ainsi qu'à Monsieur le Président de la communauté de communes.

Cession L.A.H.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Loire Atlantique Habitations concernant le logement de type 4, situé 2 rue Marcel Dupuis, libre à compter du 19 octobre 2011 et que la délégation souhaite proposer à l'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir ce logement en locatif social.

Démission de Madame Valérie Michel

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de démission du conseil municipal de Madame Valérie Michel, qui, à la suite de la naissance de son 2^{ème} enfant, ne peut plus assumer correctement ses fonctions de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission et remercie Valérie Michel de son implication dans les projets réalisés.

Sous-traitance Balayage

Jean-Paul Mesnard, adjoint en charge de l'environnement et des espaces verts, fait part de la rencontre qui a eu lieu avec les agents des services techniques pour une planification horaire sur le temps d'hiver, soit 7,50 h sur 4 jours = 30 h/hebdomadaire du début d'octobre à fin mars. Un planning de travail leur est soumis chaque semaine, du mercredi matin au mardi soir suivant.

Proposition de balayage pour la fin de 2011 par l'entreprise Brangeon, de la rue Principale, rue de la Mairie, RD22 et Lotissements, environ 5 km au prix de 29,50 €/km, soit 147,50 € HT

Proposition de balayage pour l'année 2012 par l'entreprise Brangeon, de la rue Principale, rue de la Mairie, RD22 (1 fois par mois) et Lotissements (2 fois par an), au prix de 27,50 €/km, et coût de l'heure supplémentaire en plus du circuit 78,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au balayage jusqu'à la fin de 2011 avec l'entreprise Brangeon, conformément à la proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que l'aménagement du chemin de la Brellerie débutera vers la mi-novembre.
- Jean-Luc Bourget a participé :
 - ❖ à la réunion de la carrière Hervé du 28 septembre dernier concernant la préparation d'un tir à mine et le belvédère mis en place cette année,
 - ❖ à l'assemblée générale de l'APTE du 6 octobre dernier ; l'association lance de nouveau un appel aux communes pour proposer des travaux (peinture etc...), il est rappelé que la commune fait déjà intervenir l'association pour la surveillance de la cour d'école sur le temps du midi. Les locaux de l'APTE sont à vendre, le CRICS et l'APTE réfléchissent pour des locaux en commun.
- Anthony Tournade signale que la construction située ruelle des Allains avance et demande à la commission de réfléchir pour sa réfection dans le cadre des restaurations de venelles.
- Marie Cerisier signale l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage, le vendredi 4 novembre 2011 à 19 h à la Rouxière, s'inscrire au préalable pour le buffet. Vente de jus de pommes 1,80 €/litre.
- Jean-Paul Mesnard :
 - Il avait été demandé aux habitants de nommer la route à proximité du Hameau du Bois Vert, qui va du rond-point vers le chemin des Porteaux, une seule réponse a été recueillie. La réflexion se poursuit.
- Lionel Bourcier parle de

- La prochaine réunion de l'OIS du canton de Varades qui aura lieu le 16 novembre prochain à la Chapelle St Sauveur pour l'analyse et l'avenir de cette association.
 - L'adhésion à la fédération Française de Camping et de Caravaning afin d'augmenter la fréquentation dans le camping au prix de 50 € l'année. Le Conseil donne son accord. Réunion de la commission finances pour un point du budget en octobre 2011.
- Maurice Richard parle de la 1^{ère} rencontre avec le cabinet d'architecte Grimaud concernant le projet « école ». Des contrôles techniques doivent être faits avant de lancer le projet et un estimatif est en cours pour demander les subventions.
- **Commémoration de l'Armistice 1918, le vendredi 11 novembre 2011 :**
- **9h30 : Rassemblement « Place de la Mairie » au Fresne S/L**
 - **10h30 : Cérémonie religieuse au Fresne S/L**
 - **11h30 : Vin d'honneur à la salle Pierre Etourneau.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35

**Prochains Conseils Municipaux
Vendredi 25 novembre 2011 à 20h30
Vendredi 16 décembre 2011 à 19 h**

Le rapporteur de séance
M. RICHARD

Le Maire
M. VALLEE

L. BOURCIER

J-P MESNARD

S. BOUCHER

J-L BOURGET

M. CERISIER

A. COLLINEAU

M. COUTEAU

J-P JORET

A. TOURNADE